ACADÉMIE
DE REIMS
Liberté
Égalité
Fraternité

Affaire suivie par :
Hervé GOUVENAUX
Isabelle GUMILAR

Téléphone
03 26 05 68 41
Télécopie
03 26 05 69 93

Courriel
Herve.gouvenaux@ac-reims.fr
Isabelle.gumilar@ac-reims.fr

1, rue Navier
51082 Reims Cedex

Rectorat
Service de la pédagogie et de l'action éducative

Reims, le 4 septembre 2026

Hervé GOUVENAUX – Isabelle GUMILAR
IA-IPR Économie-gestion – Hôtellerie-restauration

à

Mesdames et Messieurs les professeurs d'économie-gestion et d'hôtellerie-restauration

Mesdames et Messieurs les directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques

Mesdames et Messieurs les coordonnateurs tertiaires

S/c de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement.

Objet : bilan des examens de la session 2026 et orientations de la discipline pour l'année scolaire 2026-2027.

Madame, Monsieur, chère et cher collègue,

Dans la continuité du message de rentrée, nous adressons à l'ensemble des professeurs d'économie et gestion, d'hôtellerie, de restauration et de tourisme nos vœux d'une excellente année scolaire 2026, riche en réussites professionnelles et en innovations pédagogiques, au service de tous les élèves.

Nous profitons de cette lettre de rentrée pour souhaiter la bienvenue aux enseignants nouvellement nommés dans l'académie et adresser nos félicitations aux lauréats des concours internes et externes de recrutement qui effectuent cette année leur année de stage. Nous remercions chaleureusement les collègues qui ont accepté d'en assurer le tutorat. Nous souhaitons la bienvenue également aux professeurs contractuels nouvellement recrutés, que nous accompagnerons dans la prise en main de leurs missions ainsi que dans la préparation des concours de recrutement.

Cette lettre de rentrée vous présente le bilan des examens de la session 2026 pour les baccalauréats STMG et STHR ainsi que pour les BTS tertiaires de l'académie de Reims. Elle précise les principaux axes de travail de la discipline pour l'année 2026-2027, avant de rappeler les ressources et les modalités d'accompagnement mises à votre disposition tout au long de l'année. Nous vous invitons à sa lecture attentive, car ce document a vocation à guider le cadre collaboratif de nos actions collectives au service de la réussite de tous les élèves et de tous les étudiants.

1 Préambule académique

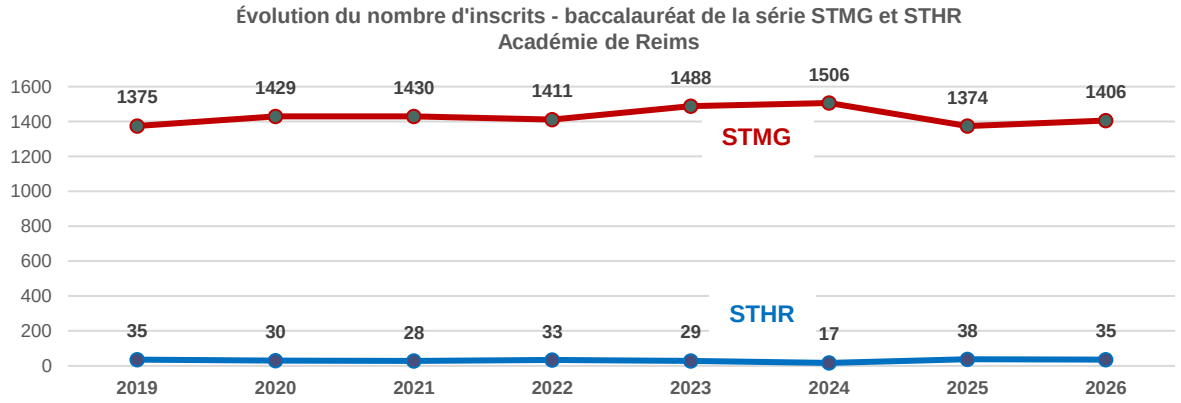
Avant d'aborder les spécificités de la discipline de l'économie-gestion, de l'hôtellerie et de la restauration, il convient de rappeler que l'ensemble des équipes éducatives partage un cadre commun d'engagements et d'actions au niveau académique. Celui-ci s'inscrit dans les priorités visant à réaffirmer la double mission de l'école : **instruire et protéger**.

Chaque professeur, quelle que soit sa discipline, est appelé à contribuer à une exigence pédagogique renforcée, fondée sur la maîtrise de la langue, le développement du raisonnement scientifique et la transmission des valeurs de la République. À ce titre, la lutte contre le harcèlement demeure une priorité. Chaque établissement s'est doté d'un protocole de prévention, de détection et de traitement des situations de harcèlement, porté par une équipe ressource et un coordonnateur. Nous vous invitons à vous appuyer sur ces dispositifs afin de prévenir les situations de mal-être et de favoriser un environnement serein.

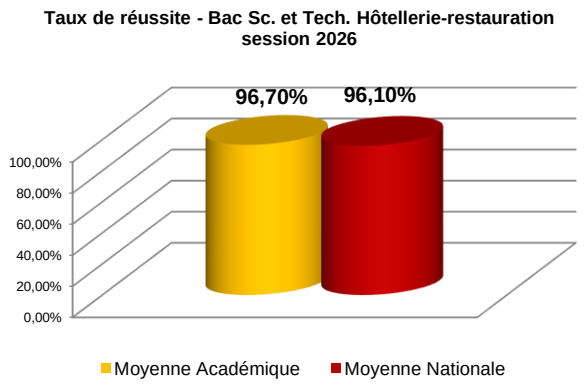
Dans le même objectif, l'académie met à votre disposition une cellule académique d'appui pédagogique, joignable en toute confidentialité au 06.17.20.88.91 ou à l'adresse appui.pedagogique@ac-reims.fr, afin d'accompagner les enseignants qui souhaitent échanger, être conseillés et accompagnés sur les points sensibles des programmes.

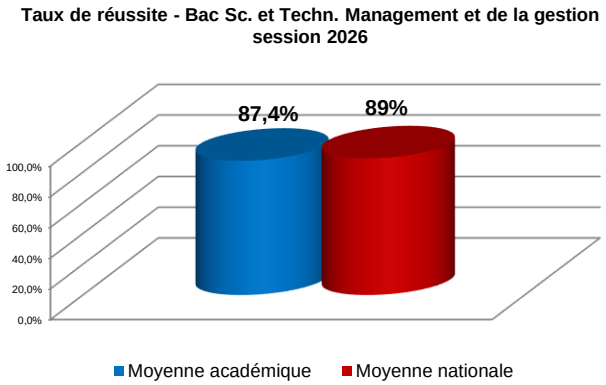
2 Les résultats aux examens

2.1. Des résultats aux baccalauréats de la série STMG et STHR en progrès mais une ambition à consolider



Après une baisse à la session 2025, le nombre d'inscrits au baccalauréat de la série STMG progresse à la session 2026 (+2,3 % par rapport à 2025), retrouvant un niveau proche de celui observé entre 2021 et 2023. Il reste stable en volume pour la série STHR (-3 candidats), confirmant une relative constance des effectifs de cette série sur les dernières années.

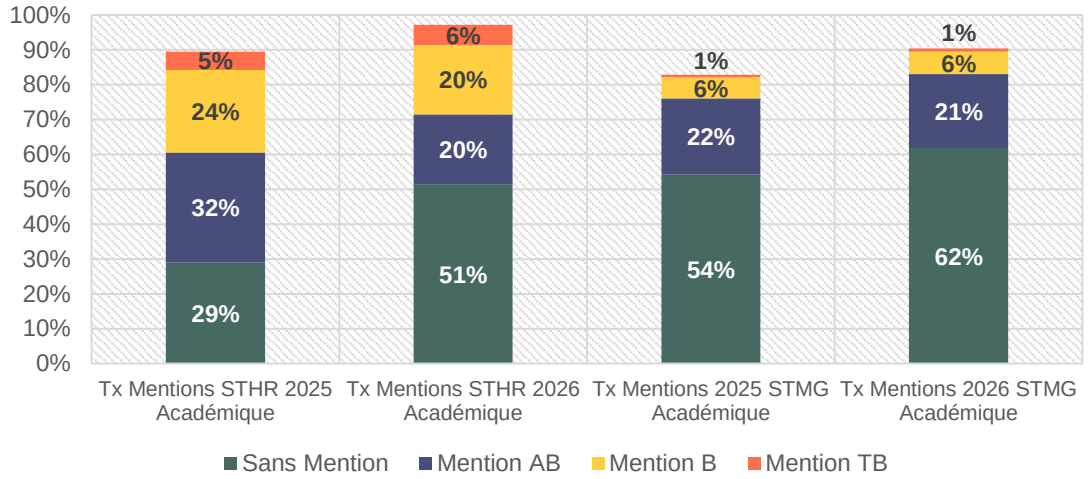




Pour la session 2026, le taux de réussite au baccalauréat technologique STMG atteint 87,4 % dans notre académie, soit une progression de +4,58 points par rapport à la session 2025. Rapportée à la tendance des cinq dernières années, cette évolution reste toutefois mesurée : elle permet avant tout de compenser le recul enregistré l'an passé plutôt que de traduire une dynamique de progression continue. L'écart avec la moyenne nationale (89 %) se réduit mais persiste, avec un retard de 1,6 point, ce qui invite à maintenir la vigilance sur l'accompagnement des élèves de la série STMG.

Concernant le baccalauréat STHR et à l'aune du nombre de candidats, après le recul observé lors de la session 2025, le taux de réussite retrouve en 2026 un niveau élevé de 96,7 %, se situant légèrement au-dessus de la moyenne nationale (+0,6 point).

Part des mentions / candidats inscrits - Académie de Reims
Série STHR et STMG - Sessions 2025 et 2026



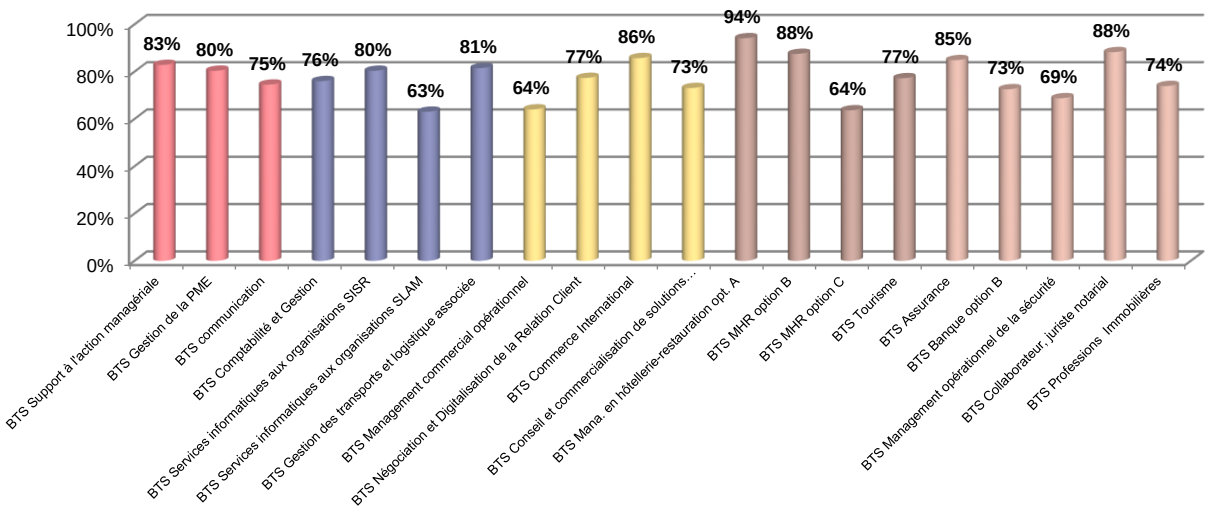
L'analyse de la répartition des mentions par série apporte un éclairage complémentaire et plus contrasté. En STMG, la part des candidats sans mention progresse sensiblement entre 2025 et 2026 (de 54 % à 62 %), tandis que les mentions Assez Bien et Bien se contractent légèrement (respectivement de 22 % à 21 % et stable à 6 %) et que la mention Très Bien reste marginale (1 %).

En STHR, à l'inverse, la part des candidats sans mention progresse fortement (de 29 % à 51 %) et celle des mentions Assez Bien et Bien recule significativement (de 32 % à 20 % et de 24 % à 20 %), tandis que la mention Très Bien se maintient à un niveau proche (5 % puis 6 %). Au global, 46 % des candidats inscrits au baccalauréat série STHR ont obtenu une mention, soit une baisse de 15 points par rapport à la session 2025.

Globalement, ces éléments traduisent un tassement de la réussite qualitative dans les deux séries, malgré la progression des taux de réussite bruts. Ainsi, en juin 2026, 15 candidats ont décroché la mention « Très bien » (2 en STHR et 13 en STMG), 98 la mention « Bien » (7 et 91) et 305 la mention « Assez bien » (7 et 298). Ce constat appelle à poursuivre la réflexion collective engagée ces dernières années au sein des établissements, au service d'une ambition renouvelée pour les élèves des séries STHR et STMG. Ainsi, il nous appartient collectivement de maintenir un cadre d'excellence exigeant, propice à l'ambition de tous les élèves qui s'engagent dans les séries technologiques de l'hôtellerie et de la restauration ainsi que du management et des sciences de gestion. Chaque enseignant doit veiller, dans ses choix pédagogiques et didactiques, à consolider les acquis les plus solides et à élever le niveau d'exigence pour révéler pleinement le potentiel de chacun.

2.2. Accompagner les parcours de formation des étudiants et notamment ceux les plus fragiles

Tx Réussite BTS tertiaires (admis/présentés)
Session 2026 - Académie de Reims



Avec 1 937 candidats, les effectifs présentés à la session 2026 des BTS tertiaires et hôtellerie ont augmenté (+5,1 %) par rapport à la session précédente (1 843 candidats). Les BTS commerciaux demeurent les filières professionnelles qui rassemblent le plus d'étudiants, avec 44 % des effectifs présentés (23 % pour les métiers de l'assistanat, 17 % pour les métiers du chiffre et 8 % pour les métiers du tourisme et de l'hospitalité).

Sur le plan qualitatif, le taux de réussite global de la session 2026 s'établit à 75,01 %, stable par rapport à la session précédente. La lecture par spécialité fait toutefois apparaître des écarts marqués : les meilleurs résultats sont obtenus par les BTS Management en hôtellerie - restauration (MHR) option A (94 %), MHR option B (88 %) et Collaborateur juriste notarial (88 %), tandis que les BTS Service informatique aux organisations pour l'option SLAM (63 %) et MHR option C (64 %), au même niveau que le BTS Management commercial opérationnel (64 %), affichent des taux sensiblement inférieurs à la moyenne.

Ces écarts, à mettre en regard de la diversité des profils et du nombre de candidats accueillis selon les spécialités, appellent une vigilance différenciée selon les sections et un travail renforcé sur l'accompagnement des étudiants les plus fragiles, en particulier lors de leur première année.

Les indicateurs académiques présentés ici seront à comparer aux statistiques nationales, qui seront prochainement disponibles sur le site académique.

3 Les principaux axes de travail pour l'année 2026-2027

La circulaire de rentrée 2026 place cette nouvelle année scolaire sous le signe de la consolidation des réformes engagées, avec un recentrage sur la maîtrise du langage et le raisonnement scientifique. Ces orientations viendront irriguer nos enseignements d'économie-gestion et d'hôtellerie-restauration, en particulier dans l'exigence de rigueur et de raisonnement que nous devons continuer, avec ambition, à cultiver chez nos élèves.

Cette exigence trouve un cadre concret de mise en œuvre à travers le projet d'évaluation, dont la poursuite et le déploiement constituent un axe structurant de l'année. La note de service du 25 août 2025 (Bulletin officiel du 28 août 2025) définit le projet d'évaluation applicable à tous les lycées généraux et technologiques. Elle précise les règles du contrôle continu (40 % de la note du baccalauréat), fondé sur les moyennes annuelles issues des bulletins et validées par le conseil de classe. Chaque établissement doit élaborer un projet d'évaluation collectif, révisé chaque année, garantissant équité, transparence et harmonisation des pratiques, tout en respectant l'autonomie pédagogique de chacun.

Cette note de service apporte des précisions sur :

- les types d'évaluations (diagnostiques, formatives, sommatives) et leur pondération dans les moyennes ;
- les critères communs d'évaluation et les adaptations pour les élèves à besoins particuliers ;
- les modalités de remédiation (évaluations de rattrapage, évaluations de remplacement) en cas de moyenne jugée non représentative, avec possibilité d'attribuer un zéro ;
- l'obligation d'une information claire des élèves et des familles, ainsi que la communication du projet à l'ensemble de la communauté éducative.

Ce cadre vise à rendre l'évaluation plus juste, plus lisible et plus cohérente pour tous les élèves, en vue du baccalauréat comme de leur orientation post-bac. Il s'appuie sur le travail engagé depuis 2021 dans le cadre du projet d'évaluation et constitue, au-delà de son caractère réglementaire, une occasion précieuse d'engager une réflexion individuelle et collective au sein des équipes pédagogiques sur les différentes dimensions de l'évaluation (objectifs, formes, temporalité, usages).

Cet esprit d'humanisation de l'accompagnement doit bénéficier aux élèves et aux étudiants, à travers une évaluation exigeante mais explicite, des attendus clairement partagés et une attention portée à la singularité de chaque parcours, autant de gages d'une École qui instruit et qui accompagne chacune et chacun.

3.1. Les baccalauréats STHR et STMG

Une expertise de la série technologique STMG a été conduite au niveau national et a fait l'objet d'un rapport de décembre 2023, accessible à l'adresse suivante :

- https://www.education.gouv.fr/igesr/expertise-de-la-filiere-stmg-465522

L'accroissement des effectifs de la série STMG s'est accompagné d'une diversification des profils d'élèves accueillis, d'une baisse significative du taux de réussite au baccalauréat et d'une situation préoccupante en matière de poursuite d'études post-baccalauréat. Le rapport identifie trois scénarios d'évolution de la série et détaille les conditions nécessaires à leur réalisation.

Dans l'académie de Reims, un travail est engagé depuis plusieurs années sur le suivi des effectifs en STMG, afin de rééquilibrer les effectifs entre les différentes séries technologiques. Un suivi quantitatif rigoureux des différentes phases de la procédure d'affectation a permis d'établir une cartographie par établissement. Ces données ont été

croisées avec les capacités d'accueil, dont certaines sont en cours d'ajustement au regard des intentions d'orientation et de l'offre de formation.

Il est donc nécessaire de renforcer l'accompagnement à l'orientation, afin d'aider les élèves à construire des choix éclairés et ambitieux, favorisant des poursuites d'études adaptées et sécurisées. Le référentiel de compétences à s'orienter pour le lycée s'inscrit dans le cadre du programme Avenir(s) et a pour ambition d'aider les jeunes à construire leur parcours de formation et leurs projets professionnels tout au long de la vie. Il est important de le prendre en compte au travers de nos différents enseignements.

Cette exigence renouvelée invite également à porter une attention particulière au travail personnel de l'élève. La construction de méthodes de travail solides, la capacité à mémoriser, à s'organiser et à approfondir seul les notions abordées en classe constituent des leviers déterminants pour consolider les apprentissages et viser les mentions les plus élevées. Il revient à chaque équipe pédagogique de réinterroger la place accordée au travail personnel dans ses pratiques : nature des tâches proposées dans et hors la classe, accompagnement méthodologique explicite, exigence dans le suivi et la valorisation de ce travail. C'est à cette condition que nous pourrons conjuguer ambition collective et réussite individuelle de chaque élève.

Dans cette même perspective, la mobilisation d'objets pédagogiques complexes (projets, études de cas, concours, partenariats avec des organisations, etc.) constitue un levier précieux pour susciter l'engagement des élèves et donner du sens aux apprentissages. En lien étroit avec les programmes, ces démarches permettent aux élèves de mobiliser leurs connaissances dans des situations concrètes, de développer leur autonomie, leur créativité et leur capacité à travailler en équipe, tout en renforçant leur ambition scolaire. Nous invitons donc les équipes pédagogiques à poursuivre et à diversifier ces approches, qui constituent autant d'occasions de valoriser le travail des élèves et de nourrir leur motivation, sans jamais se substituer à l'exigence disciplinaire qui doit continuer à structurer nos enseignements. À ce titre, nous vous rappelons l'intérêt des partenariats avec la Banque de France et l'Insee, qui poursuivent trois objectifs : développer une culture économique et statistique chez tous les élèves, mettre à disposition des équipes des ressources et des méthodes au service des programmes d'économie et de gestion, et constituer un objet de valorisation des filières.

Plusieurs activités pédagogiques sont, à ce titre, proposées :

- le Prix de l'excellence économique en STMG, organisé par le ministère avec Citéco, la Banque de France et l'IEDOM-IEOM. Les inscriptions seront ouvertes du 7 septembre au 16 octobre 2026 (18h) : https://www.banque-france.fr/fr/prix-de-lexcellence-economique-en-stmg-2026-2027
- le Concours général des lycées (disciplines Management, sciences de gestion et numérique pour les élèves de STMG ; Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration pour les élèves de STHR). Les dates d'inscription pour la session 2027 seront publiées par note de service courant octobre : https://eduscol.education.gouv.fr/6549/organisation-du-concours-general-des-lycees
- le concours « Découvrons notre Constitution », organisé depuis 2016, qui permet aux élèves de l'enseignement public et privé sous contrat d'appréhender, par une réflexion et un travail collectif, les grands principes constitutionnels. Depuis 2025, le concours est thématisé ; « L'État de droit » demeure le thème retenu pour l'année scolaire 2026-2027 : https://eduscol.education.fr/6171/concours-decouvrons-notre-constitution

Vous trouverez sur les sites ci-dessous des ressources utiles pour vous accompagner dans la mise en œuvre de vos enseignements dans les séries STHR et STMG :

- STHR : programmes et ressources, règlement d'examen et définitions d'épreuves
- STMG : programmes et ressources, règlement d'examen et définitions d'épreuves

En conclusion, pour les baccalauréats des séries STHR et STMG, une attention renforcée doit être portée à l'accueil des élèves, aux approches pédagogiques favorisant le développement de l'autonomie et de la confiance, à la place accordée au travail personnel, ainsi qu'aux modalités d'évaluation. Ces orientations viendront irriguer les enseignements d'économie-gestion et d'hôtellerie-restauration en complément de leur contribution au développement de la maîtrise de la langue française et du raisonnement scientifique.

3.2. Les formations du supérieur

Pour le BTS Collaborateur juriste notarial (CJN), l'arrêté du 6 juillet 2026 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2021 portant définition et fixant les conditions de délivrance du diplôme a été publié au Journal officiel :

- https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000054733652

Il ne s'agit pas d'une rénovation mais d'un ajustement du diplôme, destiné notamment à :

- renforcer la visibilité de certaines focales, conformément à l'article R. 6113-25-1 du code du travail ;

- prendre en compte l'essor de l'intelligence artificielle, dans une logique d'usages raisonnés (sécurisation des données, sobriété, esprit critique) ;
- faire évoluer une épreuve professionnelle en CCF fortement impactée par l'arrivée de l'IA générative.

Pour information, les rénovations des BTS Assurance, Gestion de la PME et Support à l'action managériale (SAM) sont prévues pour la rentrée 2027.

3.3. Les classes préparatoires

Les nouveaux programmes du DCG et du DSCG, entrant en vigueur à la rentrée 2026, ont été publiés le 28 août 2025 au bulletin officiel :

- https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bo/2025/Hebdo32/MENS2523324A

Ces nouveaux programmes visent à articuler les diplômes de la filière comptable, à ancrer une approche par compétences et à tenir compte des évolutions de l'environnement professionnel.

Dans l'académie de Reims, la formation DCG en trois ans après le baccalauréat, conférant le grade de licence et constituant le premier jalon de la filière de l'expertise comptable, est proposée au lycée Jean Talon à Châlons-en-Champagne. Cette formation en comptabilité-finance est accessible aux bacheliers de l'enseignement général ou technologique, quelles que soient les spécialités ou options suivies. Tous les élèves de terminale STMG, et en particulier ceux ayant choisi l'enseignement spécifique de gestion-finance, peuvent donc s'orienter vers cette voie. La deuxième année est ouverte aux titulaires d'un bac+2 de type BTS CG ou BUT GEA parcours gestion comptable, fiscale et financière. Avec un taux de réussite de 86 % à la session 2026, cette formation d'excellence mérite d'être portée à la connaissance des élèves de l'ensemble des lycées de l'académie. Le lycée Jean Talon propose par ailleurs, à la suite du DCG, une poursuite d'études en DSCG par l'intermédiaire du GRETA.

S'agissant de la classe préparatoire ECT (Économique et commerciale, option technologique), les programmes sur lesquels s'appuient les épreuves sont définis par l'arrêté du 28 janvier 2021 (JO du 7 février 2021 - bulletin officiel spécial n°1 du 11 février 2021) :

- https://www.education.gouv.fr/bo/21/Special1/ESRS2035788A.htm

Dans l'académie de Reims, des immersions pour les élèves de terminale STMG sont organisées chaque année en classe préparatoire ECT au lycée Franklin Roosevelt à Reims, généralement sur une journée au mois de mai.

3.4. La transition entre le lycée et l'enseignement supérieur

Pour lutter contre l'échec et la fréquence des réorientations en début de parcours dans le supérieur, il convient de renforcer la continuité des enseignements afin de mieux préparer les étudiants à la transition entre le secondaire et le supérieur. Pour favoriser ce continuum bac-3/bac+3, les équipes pédagogiques doivent être mobilisées, au sein des établissements comme dans le cadre de partenariats, pour proposer des projets pédagogiques créant des conditions d'accueil et de réussite plus favorables dans l'enseignement supérieur.

L'académie de Reims poursuit son engagement en faveur d'un accès favorisé des bacheliers professionnels aux sections de BTS. Cet engagement s'inscrit désormais pleinement dans le cadre de la réforme du lycée professionnel, et notamment de sa mesure 4 relative notamment au « parcours en Y », qui permet aux élèves de terminale professionnelle de choisir, dès le second semestre, entre une orientation vers l'insertion professionnelle et une orientation vers la poursuite d'études, ainsi que de sa mesure 5, qui instaure notamment un parcours de consolidation destiné à sécuriser l'entrée des bacheliers professionnels dans l'enseignement supérieur, en particulier en BTS et permettre à ces jeunes de poursuivre leur formation de BTS avec des chances de succès à 1'examen améliorées.

Les actions de formation conduites ces dernières années auprès des professeurs d'économie-gestion intervenant dans les filières professionnelles tertiaires, ainsi que de ceux dispensant des enseignements professionnels en BTS tertiaires, ont permis aux équipes pédagogiques de consolider leurs pratiques pour éclairer les choix d'orientation des lycéens professionnels et favoriser la continuité pédagogique entre le lycée professionnel et le BTS. Ces temps de travail académiques doivent être poursuivis, au sein des établissements comme dans le cadre de réseaux d'établissements, par la mise en œuvre d'actions conjointes renforcées (accompagnement personnalisé, tutorat, immersions, articulation avec le parcours de consolidation, etc.) entre les équipes pédagogiques, au bénéfice des élèves et des étudiants de l'académie.

Cet accompagnement vers des parcours de formation réussis concerne également les élèves de la série STMG, qui trouvent au sein des différents départements des IUT de l'académie des perspectives d'orientation facilitées : la mise en œuvre de quotas a ainsi été reconduite à la rentrée 2026.

4 L'innovation pédagogique et le numérique

L'intelligence artificielle générative ouvre de nouvelles perspectives pour l'enseignement et la formation de nos élèves et de nos étudiants. Son développement rapide invite cependant à interroger nos pratiques et à accompagner élèves et étudiants dans l'acquisition d'un usage éclairé, critique et responsable de ces outils.

Dans le respect du cadre d'usage de l'IA en éducation défini par le ministère, chacune et chacun pourra explorer les potentialités de l'intelligence artificielle au service des apprentissages, sans jamais qu'elle ne se substitue à l'expertise et au jugement professionnels de l'enseignant. L'IA doit demeurer un outil au service de la pédagogie, et non un substitut à la réflexion, à la production ou à l'évaluation des élèves. Une attention particulière devra être portée à la protection des données personnelles, à la fiabilité des productions générées et à la transparence des usages, tant du côté des enseignants que des élèves.

En économie-gestion comme en hôtellerie-restauration, ces enjeux constituent une réelle opportunité pour développer, chez les élèves et les étudiants, les compétences numériques et l'esprit critique indispensables à leur future vie professionnelle. Nous vous invitons ainsi à construire des usages raisonnés et intelligents de l'IA (pour différencier les parcours, pour outiller la veille économique et sectorielle, pour enrichir les démarches de projet, etc.) mais toujours en articulation étroite avec les exigences de rigueur, de raisonnement et de maîtrise de la langue que nous devons continuer à cultiver chez nos élèves.

À ce titre, une attention particulière doit être portée à la place de l'oralité dans ces usages : l'explicitation orale des requêtes formulées à l'IA, tout comme la restitution argumentée du travail réalisé, constituent des leviers essentiels pour amener l'élève à prendre conscience de sa propre démarche intellectuelle et à structurer sa pensée. C'est en effet par cette mise en mots de son raisonnement que l'élève passe d'un usage consommateur de l'IA à une posture réflexive, où l'outil devient un support à la construction du savoir plutôt qu'un substitut à l'effort de raisonnement.

Pour information, le parcours d'auto-positionnement Pix+ Édu destiné à tous les enseignants et personnels d'éducation offre la possibilité, sur la base du volontariat et en moins de deux heures, de se situer dans la maîtrise des compétences numériques pour l'éducation, et d'accéder à des ressources de formation en ligne.

5 La prise en compte de la dimension internationale dans les enseignements d'économie-gestion – d'hôtellerie-restauration

L'ouverture internationale constitue un levier essentiel de formation pour nos élèves et nos étudiants. Une approche multiculturelle des enseignements d'économie-gestion et d'hôtellerie-restauration permet de développer leur compréhension des enjeux économiques et professionnels à l'échelle européenne et mondiale, de nourrir leur curiosité et de renforcer leur capacité d'adaptation dans un environnement professionnel de plus en plus internationalisé. La maîtrise des langues vivantes, en particulier à visée professionnelle, y occupe une place centrale : elle conditionne la capacité de nos élèves à évoluer dans des contextes professionnels internationaux et à valoriser leurs compétences lors de leur insertion professionnelle ou de leur poursuite d'études.

À ce titre et en lien avec les projets d'établissement, nous encourageons vivement les équipes pédagogiques à s'engager dans la mesure du possible dans les programmes Erasmus+, qui offrent aux élèves comme aux enseignants des opportunités de mobilité, de stages en entreprise à l'étranger et de partenariats avec des établissements européens. Ces mobilités constituent des expériences formatrices majeures, tant sur le plan professionnel que personnel, et contribuent au rayonnement de nos filières.

Nous souhaitons également valoriser l'enseignement de l'ETLV (enseignement technologique en langue vivante), proposé dans les séries STMG et STHR. Co-construit avec les professeurs de langue vivante étrangère, cet enseignement permet d'aborder tout ou partie des contenus disciplinaires dans une langue vivante étrangère. Il constitue ainsi un levier précieux pour réduire les barrières de la langue et susciter chez nos élèves l'envie de développer leurs compétences linguistiques, tout en consolidant leurs compétences disciplinaires. Nous invitons les équipes à poursuivre et à renforcer ce dispositif, en lien avec les collègues de langues vivantes, afin d'en faire un véritable atout dans les parcours de formation et d'orientation de nos élèves.

6 La formation des enseignants

Des actions de formation seront organisées au cours de cette année scolaire pour accompagner et former les professeurs. Avant la fin de l'année civile se dérouleront deux sessions de formation relatives aux programmes et à la certification des enseignements de spécialité de Droit et d'Économie.

Le volet économie-gestion du PRAF propose une offre de formation à candidature individuelle diversifiée et renouvelée, en phase avec l'évolution des programmes et l'intégration d'outils numériques dans des pratiques pédagogiques innovantes.

M@gistère, dispositif de formation continue tutorée et interactive conçu pour les enseignants, poursuit son déploiement en proposant de nombreux parcours, tant dans les domaines disciplinaires que méthodologiques. Vous y accédez via l'adresse suivante :

- https://magistere.apps.education.fr/

L'actualisation régulière de ses connaissances au contact des organisations (entreprises, associations, administrations publiques) constitue un enjeu majeur pour tout enseignant d'économie-gestion et d'hôtellerie-restauration, afin de conserver un regard actuel sur les évolutions des métiers et des pratiques professionnelles. À ce titre et en lien avec l'EAFC, des stages en milieu professionnel peuvent être proposés. Ces périodes d'immersion, d'une ou plusieurs journées, dans des organisations privées ou publiques, permettent de découvrir des enjeux de société et des métiers, d'ouvrir des pistes d'orientation pour les élèves (parcours avenir), d'approfondir sa discipline et de participer à des travaux interdisciplinaires, dans le respect de la continuité pédagogique auprès des élèves.

Nous invitons les enseignants intéressés à ne pas hésiter à solliciter leur chef d'établissement, ainsi que les corps d'inspection lors de nos passages dans les établissements, afin de se renseigner sur les démarches à engager.

7 Les ressources nationales et académiques

Vous trouverez sur Internet des informations et des ressources destinées à vous accompagner dans la mise en œuvre de vos enseignements.

Au plan national, les ressources pour l'économie-gestion et l'hôtellerie-restauration sont notamment les suivantes :

- CERTA, Centre d'études et de ressources en technologies avancées : https://www.reseaucerta.org/
- CRCF, Centre de ressources comptabilité & finance : https://www.crcf-edu.fr/
- CRCM-TL, Centre national de ressources en communication, mercatique, transport et logistique : http://www.crcm-tl.fr/
- CRCOM, Centre de ressources pour la communication : https://crcom.ac-versailles.fr/
- Centre national de ressources hôtellerie-restauration : http://www.hotellerie-restauration.ac-versailles.fr/
- Centre national de ressources tourisme : https://www.tourisme.ac-versailles.fr/
- Centre national de ressources métiers de l'alimentation : http://www.metiers-alimentation.ac-versailles.fr/

Ces sites, bien que centrés sur les aspects disciplinaires, s'adressent à l'ensemble des professeurs d'économie-gestion et d'hôtellerie-restauration, au-delà des lieux d'exercice, des spécialités et des statuts.

Au plan académique, le site disciplinaire économie-gestion propose des informations et des ressources destinées à vous accompagner dans la mise en œuvre de vos enseignements, avec notamment une riche documentation sur les aspects numériques :

- https://pedagogie.ac-reims.fr/index.php/economie-gestion-au-lycee/enseigner-eco-gest-lycee

Les modules présents sur le site académique constituent des points d'appui à des usages collaboratifs pour les équipes pédagogiques (partage de ressources, harmonisation des pratiques d'évaluation en cours d'année ou des contrôles en cours de formation…). Nous vous engageons à vous inscrire dans cette démarche de mutualisation.

Nous saisissons l'opportunité de cette communication pour remercier Julien Richard, professeur au lycée Colbert à Reims, pour sa contribution essentielle à la gestion de ce site académique.

8 L'organisation des missions des IA-IPR Économie-gestion – Hôtellerie-restauration

L'organisation des missions des IA-IPR arrêtée pour l'année scolaire 2026-2027 est précisée dans les documents disponibles sur le site académique.

Les modalités d'évaluation des professeurs rythmées par les rendez-vous de carrière mis en place au cours de l'année scolaire précédente se poursuivent. L'application « Rendez-vous de carrière » sert d'interface pour la programmation de ces rendez-vous et pour leur organisation par les évaluateurs, IA-IPR et chefs d'établissement. Nous attirons l'attention des professeurs concernés sur l'importance du document de référence à l'entretien qui constitue une aide précieuse à la préparation des rendez-vous de carrière.

En dehors de ces rendez-vous, l'accompagnement individuel et/ou collectif demeure. Il pourra être initié par les personnels d'inspection ou de direction, ou à la demande des personnels eux-mêmes. Ses objectifs sont de consolider et de développer les compétences professionnelles, de remédier aux difficultés rencontrées dans le cadre de la pratique professionnelle et d'accompagner un projet professionnel.

En appui des IA-IPR économie-gestion, ce plan d'accompagnement mobilise les collègues chargées de mission, que nous remercions chaleureusement pour la constance de leur implication : Marie-Ange Bigorgne, professeure au lycée Gaspard Monge à Charleville-Mézières, Cathy Devingt, professeure au lycée Jean Talon à Châlons-en-Champagne, Odile Legendre, professeure au lycée Hugues Libergier à Reims, Angela Pereira-Ribeiro, professeure au lycée Stéphane Hessel à Épernay, Isabelle Pointu, professeure au lycée Chrestien de Troyes à Troyes et Catherine Rambourg, professeure au lycée Sévigné à Charleville-Mézières.

Nous savons pouvoir compter sur votre engagement au service de la réussite des élèves et des étudiants.

Avec toute notre confiance et nos encouragements pour cette nouvelle année scolaire, nous vous adressons nos sincères salutations.

Hervé GOUVENAUX
IA-IPR Économie – gestion
Hôtellerie-restauration

Isabelle GUMILAR
IA-IPR Économie – gestion